

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 4426 ^{M^e}

D^{er} N° 4426 ^{M^e} ; Aff. :

Meilleurs de nuit

Service Central :

Région :

OBJET DE LA CONSULTATION

*Fiche d'engagement des meilleurs de nuit
des hôtels*

Références :

Observations :

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

—
DETACHEMENT DU CALVADOS—
Hôtel de—
Fiche d'engagement
—

Nom Prénoms

Nationalité française

Né le à

Situation militaire

Situation de famille et allocations familiales: (1)

Adresse habituelle

Assurances sociales: N° d'immatriculation:

(1) - Indiquer si le salarié est célibataire, marié, veuf, divorcé ou remarié, quels sont les nom et prénoms de son conjoint, la profession et l'employeur de celui-ci; mentionner les enfants vivant en France à la charge du salarié (prénoms, acte de naissance et salaire des enfants).

Nature de l'emploi à la S.N.C.F.

Date d'entrée en service:

Rémunération

Délai de préavis de résiliation accepté de part et d'autre:

Absence de préavis de résiliation ou de renvoi pendant une période d'épreuve de 8 jours ou en cas de faute grave du salarié.

L'intéressé est titulaire d'une rente-accident - d'une rente d'invalidité - d'une pension militaire d'invalidité⁽²⁾.

Il déclare n'avoir pas d'autre emploi que celui qu'il doit assurer pour la S.N.C.F.

Lu et approuvé

Lu et approuvé,
Le Représentant de la S.N.C.F.

(2) - Rayer les mentions inutiles.

RÉGION _____
SERVICE _____

Demande d'emploi

MOD. P-XXI-1

Je soussigné _____
sollicite mon occupation au Service de _____
en qualité d'auxiliaire _____
à _____
aux conditions de la Convention Collective des Auxiliaires du 26 février 1937 dont j'ai
pris connaissance.

Je ne serai admis que si le médecin de la S. N. C. F. me reconnaît les aptitudes
nécessaires.

Je serai payé à raison de _____ francs par _____ de travail effectif
(non compris les allocations familiales, les primes ou indemnités prévues à la Convention
Collective du 26 février 1937).

Je reconnais que la S. N. C. F. ne m'embauche qu'en vue de _____
A (1) { _____
et que pour une durée de _____ à l'expiration de laquelle
le contrat de travail sera immédiatement résilié sans délai de préavis.

X {
B (1) { Je reconnais que la S. N. C. F. ne m'embauche qu'en vue de _____
sans que la durée puisse en être précisée, avec possibilité de résiliation du contrat de
travail pour la S. N. C. F. et pour moi-même avec délai-congé de 8 jours de calendrier.

C (1) { Je reconnais que la S. N. C. F. ne m'embauche qu'en vue de mon utilisation
accidentelle à _____, la durée du contrat de
louage étant fixée à une journée, renouvelable pour une durée égale par tacite reconduc-
tion, jusqu'à un maximum de dix journées consécutives, période à l'expiration de
laquelle le contrat sera résilié de plein droit sans préavis.

En outre, la résiliation du contrat de travail pourra intervenir sans préavis dans
les conditions du droit commun, en particulier pour faute grave, force majeure ou
pendant une période d'épreuve de 8 jours.

Je suis titulaire d'une rente accident — d'une rente d'invalidité — d'une pension
militaire d'invalidité (1).

(1) Rayer les mentions inutiles.

NOTA. — La formule A ne devra être utilisée que pour les travaux de très courte durée
dont il sera possible de fixer le terme à l'avance, tels que déblaiement de neige, de terres
éboulées, de remise en état après déraillement, etc.

HOTEL BELLEVUE } Trouville
Angleterre-Royal-Hôtel }

FICHE D'ENGAGEMENT

NOM : PRÉNOM :

Né le à

Adresse habituelle :

Commence à travailler le

en qualité de aux conditions suivantes :

1) Salaire :

2) Pourboire :

3) Prime de rendement :

4) Gratification :

5) Frais de voyage :

En principe, les employés sont logés et nourris pendant la durée de leur emploi. Ceux qui ne profitent pas de ces avantages n'ont droit de ce fait à aucune indemnité spéciale.

Préavis de renvoi accepté de part et d'autre :

Les employés au pourboire s'engagent, par la présente, à en accepter la distribution telle qu'elle est effectuée au vu et su de tout le monde ainsi que le contrôle établi pour la vérification des sommes versées.

L'employé soussigné déclare avoir pris connaissance des règlements de l'Hôtel et s'engage à s'y conformer en tous points, particulièrement en ce qui concerne la discipline intérieure, les amendes et les causes de renvoi.

En cas de renvoi pour manquement au règlement, il est convenu que les employés perdent tous droits à la prime de rendement et à la gratification, et que le règlement de compte final est basé exclusivement sur le salaire de base fixé ci-dessus ou la part de pourboire acquise à ce jour.

Les conventions ci-dessus feront loi entre les parties qui détiendront chacune une copie de la présente.

Lu et approuvé,
L'EMPLOYÉ,

Lu et approuvé,
LE DIRECTEUR,

Conditions particulières :